

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure 2020/0068(COD)
codécision)
Règlement

Procédure terminée

Mesures spécifiques et temporaires dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 concernant la validité de certains certificats, licences et autorisations et le report de certaines vérifications périodiques et formations dans certains domaines de la législation des transports

Voir aussi [2021/0012\(COD\)](#)

Sujet

3.20.02 Transport ferroviaire de personnes et de marchandises

3.20.02.01 Sécurité ferroviaire

3.20.03 Transport maritime de personnes et fret

3.20.03.01 Sécurité maritime

3.20.04 Transport fluvial

3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises

3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis

4.20 Santé publique

4.20.01 Médecine, maladies

Priorités législatives

[La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19](#)